

CAMARÉ

- état de lieux 1814

es

ns

de

ns

er

r-

ce

l-

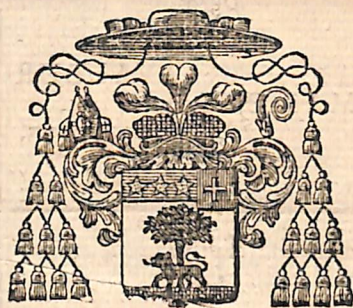
e-

r.

n



Quimper , le 7 Juin 1814.



SON EXCELLENCE le Ministre de l'intérieur et des cultes me demande , Monsieur , de lui adresser un état des biens et revenus des Fabriques des Paroisses. Je vous prie de me faire parvenir , le plutôt possible , les renseignemens demandés dans la forme du Modèle de l'autre part.

MM. les Curés de canton voudront bien se charger de me fournir les mêmes renseignemens , pour les succursales vacantes dans leurs cantons respectifs.

Son Excellence m'invite à lui envoyer sans retard ce travail.

Je n'ai pas besoin , Monsieur , de vous exhorter à correspondre , avec promptitude , aux vues bienfaisantes du Gouvernement paternel sous lequel la providence vient de nous replacer.

Je vous prie , Monsieur , d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

† P. V. Evêque de Quimper.

ÉTAT des Biens et Revenus des Fabriques des Paroisses.

NOMS des PAROISSES.	BIENS RURAUX.	MAISONS.	VALEUR CAPITALE.	PRODUIT ANNUEL.	RENTES RESTITUÉES.	RENTES par LEGS et DONATIONS.	RENTES de FONDATIONS.	CHARGES.	REVENU NET.	OBSERVATIONS.
Camaret										M. M. les fabriciens Depuis le 1^{er} tiers qui n'y a point de deniers Camaret, ne peuvent rien de meilleur rien
										Certificat du 3^e juillet 1814 Bouffart de maine Camaret
										Monsieur Monsieur le Recteur la Communauté de Crozon Crozon

Je Soussigné certifie n'avoir
pu me procurer d'autres rensei-
gnements sur l'état des biens &
revenus de la Fabrique de
Camaret.

Crozon 10. juillet 1814
Dumoulin, Curé de Crozon